

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION
DU FONDS CULTUREL RIVIERA**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2012

SÉANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2011, À 18H15, À CORSEAUX

MAISON DE COMMUNE, SALLE DU CONSEIL

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie à Corseaux, le 3 novembre 2011, afin d'étudier le budget 2012.

Présents

Blonay	Ghiringhelli	Gianni	membre
Blonay	Vodoz	Eric	suppléant
Corseaux	Fricker	Jean-Vincent	membre
Corseaux	Gavin	Heather	suppléante
Corsier	Vodoz	Josiane	membre
Jongny	Pittet	Dominique	membre
Jongny	Keller	Elisabeth	suppléante
Montreux	Och	Mathias	suppléant
St-Légier-La Chiésaz	Bays	Patrick	membre
La Tour-de-Peilz	de Gautard Rayroud	Antoinette	membre
La Tour-de-Peilz	Gagnebin-de-Bons	Martine	membre
La Tour-de-Peilz	Devenoge	Jacques	suppléant
Vevey	Lavanchy	Aude	membre
Veytaux	Wicht	Valérie	membre
Veytaux	Emery	Huguette	suppléante

Excusés

Chardonne	Pelot	Jean-David	membre
Montreux	Jorge	José	membre
Montreux	Krebs	Yann	membre
Vevey	Bonvin	Barbara	membre
Vevey	Riesen	Norma	suppléante

Le Conseil administratif était représenté par :

Présents

M. Claude Cherbuin	conseiller municipal à Jongny et président du Fonds culturel Riviera
M. Yves Raboud	conseiller municipal à Corseaux
Mme Colette Rossier	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

Excusées

Mme Annick Vuarnoz	conseillère municipale à Vevey
Mme Edith Willi	conseillère municipale à Montreux

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présence
 3. Budget 2012 et préavis type
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. Jean-Vincent Fricker accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à Corseaux. Il explique que, selon le tournus alphabétique établi, en tant que conseiller communal Corsalin, il présidera la séance, alors que c'est à la représentante de Vevey d'en rédiger le rapport. Il souhaite la bienvenue à MM. Claude Cherbuin, président du Fonds culturel Riviera et Yves Raboud, conseiller municipal à Corseaux, ainsi qu'à Mme Colette Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera.

S'agissant de la première séance de la nouvelle législature, Mme Rossier distribue divers documents (convention, note sur le fonctionnement de la commission, etc.), rappelle les buts du Fonds culturel Riviera et en retrace brièvement l'historique.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

3. BUDGET 2012 ET PRÉAVIS TYPE

Sur la base des documents reçus au préalable, M. Fricker ouvre la discussion sur le budget 2012.

Mme Rossier présente brièvement les principaux éléments du budget 2012, soit :

- La contribution de Fr 48.- par habitant est inchangée.
- Il n'est pas prévu d'intégrer de nouvelles institutions.
- La répartition entre les institutions intégrées au fonds sera fixée en décembre 2012 par le conseil administratif du fonds, comme objet de sa compétence.

M. Ghiringhelli demande si une marge est prévue pour des soutiens ponctuels.

Mme Rossier répond, qu'au vu du budget prévisionnel, il n'y a rien de prévu excepté pour le jubilé du 20e anniversaire du Théâtre de Vevey.

Ceci étant, la somme prévue en 2011 pour Art Forum, ne sera pas attribuée faute de manifestation et pourra donc être, le cas échéant, attribuée à des soutiens ponctuels et / ou à d'autres institutions.

Il en va de même pour le NED qui a eu peu d'activités en 2011 et pour lequel, le Conseil administratif décidera en décembre s'il octroie une subvention complète ou partielle.

Un commissaire demande pourquoi l'année passée il y a eu des aides ponctuelles et des provisions. Il lui a été répondu que d'une part, ces provisions étaient dues au solde de l'exercice précédent et d'autre part, dues à une augmentation de la population.

M. Cherbuin précise que le Fonds culturel n'a pas été créé pour des soutiens ponctuels, mais qu'il y a possibilité d'obtenir un soutien financier en suivant la procédure et les conditions selon la convention du Fonds culturel.

Il est rappelé que la Loterie romande est un autre acteur au soutien culturel romand et de la Riviera.

A la question du montant versé aux différentes institutions, Mme Rossier explique les diverses étapes de la création du Fonds culturel Riviera et la manière dont ont été calculées les différentes subventions. Elle rappelle l'origine du fonds visant à subventionner les deux principales institutions de la Riviera, soit le Théâtre de Vevey et la Saison culturelle de Montreux.

A la question du rôle de la commission de gestion, M. Raboud précise, qu'effectivement, la commission de gestion a pour mission de contrôler la gestion, comme une commission de gestion communale et qu'elle peut exprimer des souhaits ou des vœux.

Concernant le contrôle et l'examen des comptes des institutions subventionnées, il est rappelé qu'il n'appartient pas au Fonds culturel Riviera de procéder à un contrôle de ces comptes, ceux-ci étant contrôlés par des organes ad hoc.

Il est également précisé que, ni la commission de gestion, ni le Conseil administratif ne sont habilités à influencer ou imposer des choix au niveau programmatique des différentes institutions culturelles subventionnées par le Fonds culturel Riviera.

L'assemblée procède ensuite au vote sur le budget 2012.

Les membres de la commission de gestion adoptent le budget à l'unanimité.

4. DIVERS

En référence à un cas discuté lors de la précédente législature, un commissaire demande s'il serait utile de changer la convention au sujet du mode d'attribution des soutiens ponctuels. Mme Rossier répond qu'il n'y a pas lieu de changer la convention et nous explique l'historique de ce cas qui a été une exception. Elle précise également que les municipalités ont délégué au Conseil administratif du fonds les décisions relatives aux soutiens ponctuels.

Un commissaire informe que l'agenda culturel tout ménage coûte environ Fr. 120'000.- par année, mais que toutes les sociétés locales peuvent s'inscrire gratuitement. Le montant d'une annonce publicitaire s'élevant à Fr 600.- ou plus, ce qui représente une somme importante pour certaines associations, il demande si une aide pourrait être apportée par le Fonds culturel pour aider les associations à financer leur publicité.

Mme Rossier explique que techniquement cela n'est pas possible, car ne correspondant pas aux buts du fonds, elle précise toutefois que les institutions culturelles bénéficient d'un tarif préférentiel.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi, au niveau de la page centrale de l'agenda, toutes les manifestations ne sont pas signalées.

Mme Rossier informe que dans ces cas-là il y a un tri et un choix qui doivent être faits par manque de place, et que si par ailleurs des manifestations ne sont pas mentionnées ou oubliées, les organisateurs doivent s'adresser à Montreux-Vevey Tourisme ou au Service culturel de Vevey.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée au mercredi 9 mai 2012, à 18h00, à Corseaux. Elle aura pour but d'examiner les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2012 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Pour la Commission :

Le Président :
Jean-Vincent Fricker
Corseaux

La Secrétaire :
Aude Lavanchy
Vevey

Vevey, le 23 novembre 2011